



**MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-
DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance extraordinaire du 17 avril 2017**

En présence de : M. François Drainville, maire

Des conseillers : M. Michel Cousineau, conseiller no 1
M. Léopold Goulet, conseiller no 2
M. Yvon Poirier, conseiller no 3
M. André Rondeau, conseiller no 4
Mme Nancy Majeau, conseillère no 5
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

- Le maire ouvre la séance à 17 :22 heures par une courte réflexion.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat rénovations centre communautaire
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée

077-2017 Il est proposé par M. Michel Cousineau
Appuyé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel en y ajoutant le point 3.1 : Lot 6 034 596, désaffectation du domaine public.

3. Contrat rénovation centre communautaire

Considérant l'appel d'offre par invitation lancé en mars dernier pour le projet 170002, rénovations au centre communautaire;

Considérant le résultat lors de l'ouverture des soumissions le 12 avril dernier;

-Soumissions reçues sous enveloppes scellées et ouvertes devant :

- Pour la municipalité : M. François Drainville, M. Yvon Poirier et Mme Sylvie Toupin;
- Architecte : M. Paul Boudreau
- Soumissionnaire : M. Éric Longpré

Résultats des soumissions :

-Construction Éric Longpré : 119 144.33\$
-Construction Alain Chevrette : 138 000.00\$

078-2017 Il est proposé par M. Léopold Goulet
Appuyé par M. Yvon Poirier

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Île-Dupas se retrouve dans l'impossibilité d'octroyer un contrat pour la raison suivante :

- La législation actuelle permet aux municipalités d'octroyer un contrat par invitation sous certaines conditions et suite à l'ouverture des soumissions, nous constatons qu'une de ces conditions n'est pas respectée, soit au niveau du montant relatif aux travaux.

Voilà pourquoi la municipalité ne peut octroyer de contrat suivant l'ouverture de ces deux soumissions pour le projet 17002, rénovations au centre communautaire.

Adopté

NOUVELLE PROCÉDURE :

Considérant que le projet de rénovations tient toujours;

Considérant que le conseil désire retourner en appel d'offre pour ce projet;

079-2017

Il est proposé par M. André Rondeau
Appuyé par Mme Nancy Majeau

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Île-Dupas désire retourner en appel d'offre sur invitation mais en retirant les travaux de remplacement du revêtement extérieur d'un nouvel appel d'offre. Ainsi, la directrice générale est autorisée suite à la prise d'information auprès de notre aviseur légal, à contacter l'architecte au dossier pour relancer le plus rapidement possible le projet.

Adopté

3.1 Lot 6 034 596, désaffectation du domaine public

Considérant que lors de la subdivision du lot 4 508 079 en deux lots soient : 6 034 595 (nouvelle désignation du rang ile dupas côté Ouest) et 6 034 596 nouveau lot devant le 185 rang ile Dupas ;

Considérant que le conseil avait demandé cette subdivision dans le but de vendre une parcelle de terrain au propriétaire du 185 rang ile Dupas, selon la résolution 208-2016;

080-2017

Il est proposé par M. Léopold Goulet
Appuyé par Mme Nancy Majeau

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La-Visitation-de-l 'Île-Dupas désaffecte le lot 6 034 596 du domaine public et autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de vente avec les propriétaires du 185 rang ile Dupas.

4. Période de question

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

081-2017

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Secondé par M. André Rondeau

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever
l'assemblée 17 :58 heures.

M. François Drainville,
Maire

Mme Sylvie Toupin,
secrétaire d'assemblée